

COMMUNE DE SERMAISES

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Présents : 16 – procuration : 1 - Votants : 17

Le vingt huit octobre deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de M. James BRUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 20 octobre 2015

Présents : M. BRUNEAU James, Maire – Mme AUVRAY Chantal - - M. POISSON Joël - Mme LETULLIER Dominique - Mme PIETREMENT Janine, adjoints – M. BOUILLON Robert – M. ROSE Yannick – Mme PEURON Françoise – M. CHALANDARD Jean-Louis - M. RIVET Vincent - M. MERCIER Denis - Mme DELBONNEL Christine - Mme MACÉ Sophie - M. PECQUENARD Denis - Mme DOZIAS Véronique - Mme LEMAIRE Audrey.

Absents : M. BOHN Gérard qui a donné procuration à Mme LETULLIER Dominique
M. COULON Joël

Secrétaire de séance : M. PECQUENARD Denis

I - OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2015

Aucune observation n'est formulée. Le compte rendu est adopté à l'unanimité

II – ETAT DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE - MODIFICATION

Le Conseil municipal, suite l'extension de la rue du Chemin Bas, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification de l'état du classement de la voirie communale portant à **16 853 m** la longueur totale de la voirie communale.

III – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle que La loi de Nouvelle organisation territoriale (loi NOTRe) du 7 août 2015 prévoit une révision du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) en raison d'un nouveau seuil d'intercommunalité fixé à 15 000 habitants et d'une rationalisation des syndicats de communes et des syndicats mixtes.

Il précise que dans l'arrondissement de Pithiviers, le projet de schéma, après sa présentation à la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) prévoit :

☞ le rapprochement de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron (4293 Hab.) avec les communautés du « Cœur du Pithiverais » (13226 hab.) et de « Beauce et Gâtinais » (11225 hab.)

☞ le rapprochement de la Communauté de Communes du Malesherbois (8121 Hab.) avec les communautés des « Terres Puisseautines » (7061 hab.) et du « Beaunois » (10517 hab.)

☞ la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret n'est pas impactée par ce schéma.

Les listes des syndicats proposés pour une suppression ou une évolution ont également été communiquées. La commune de SERMAISES n'est adhérente à aucun de ces syndicats.

Les conseils municipaux des communes concernées par ces fusions de communautés ont deux mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil municipal,

Considérant que l'étude réalisée en avril 2015 conclue à une hausse de la pression fiscale,

Considérant le désaccord sur le transfert de charges lié aux futures compétences, notamment en matière de « bâtiments scolaires »,

Par 1 voix POUR – 12 voix CONTRE et 4 abstentions,

DONNENT UN AVIS DEFAVORABLE au projet de fusion de la Communauté de Communes du Plateau Beauceron dont elle est membre, avec les Communauté de Communes du Cœur du Pithiverais et de la Communauté de Communes Beauce et Gâtinais.

IV – PROJET DE CREATION D’UNE COMMUNE NOUVELLE PAR REGROUPEMENT DES COMMUNES DE AUDEVILLE, AUTRUY-SUR-JUINE, CESARVILLE-DOSSAINVILLE, ENGENVILLE, INTVILLE-LA-GUETARD, MORVILLE- EN-BEAUCE, PANNECIERES, ROUVRES-ST-JEAN, SERMAISES et THIGNONVILLE.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le contexte dans lequel s’inscrit le projet de création d’une commune nouvelle, dont le statut a été créé par l’article 21 de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales et modifié par la loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l’amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes.

Il présente également le projet de charte devant accompagner la création de la commune nouvelle et invite les conseillers à prendre en compte les objectifs qui y sont exprimés ; il rappelle également que cette charte a été rédigée en concertation avec l’ensemble des communes concernées par la création de cette Commune Nouvelle.

Monsieur le Maire présente enfin les "Opérations initiées par les communes historiques" exposées en annexe de la charte.

Le Conseil municipal,

Au vu de ces objectifs,

Après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour 2 voix contre et 2 abstentions

DECIDE la création d’une Commune Nouvelle par regroupement des communes d’AUDEVILLE, AUTRUY-SUR-JUINE, CESARVILLE-DOSSAINVILLE, ENGENVILLE, INTVILLE-LA- GUETARD, MORVILLE-EN-BEAUCE, PANNECIERES, ROUVRES-ST-JEAN, SERMAISES et THIGNONVILLE avec effet au 1^{er} janvier 2016 **mais REFUSE** la création d’une Commune Nouvelle ne regroupant pas **toutes les communes précitées**.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération aux services de l’Etat, à toutes les communes concernées et à la Communauté de Communes du Plateau Beauceron.

V – DECLARATIONS D’INTENTION D’ALIENER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur :

- la maison appartenant à Mme MARCHAL Maryline située 8, place du Cas Rouge
- le terrain appartenant à Mme FRAISSE-GUILLEMIN Cathy situé rue des Alouettes (après division de la propriété située 51, rue de Paris)

☞ arrivée de M. COULON Joël à 21 h 25

VI – MARCHÉ POUR FOURNITURE D’ELECTRICITE

Suite à la suppression des tarifs réglementés de vente d’électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA au 31/12/2015, un marché pour la fourniture d’électricité a été lancé (pour la salle culturelle, la station d’épuration et la mairie) dont la date limite de réception des offres a été fixée au 23 novembre. Le délai de validité des offres étant très court (10 jours), Monsieur le Maire demande au conseil de l’autoriser à signer le marché avec le fournisseur qui sera retenu par la C.A.O à l’issue de la réunion de restitution de l’analyse des offres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le marché de fourniture d’électricité avec le fournisseur qui sera retenu par la Commission d’Appel d’Offres.

VII – AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

☞ **AUTORISE** le Maire à demander un report du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

☞ **CONFIRME** la décision de verser annuellement une contribution forfaitaire du budget annexe du service de l'eau au budget principal pour la mise à disposition d'un adjoint technique nécessaire au bon fonctionnement du service et dont le montant sera inscrit chaque année au budget primitif à l'article 621.

☞ **VALIDE** le Document Unique réalisé par le cabinet AREBAZ et notamment :

- Le découpage des activités de la commune et la formalisation des unités de travail,
- Les évaluations de risques des unités de travail,
- Les actions, les délais et responsabilités établis dans le programme d'actions résultant des évaluations de risques.

☞ **AUTORISE** le Maire à signer le bail de location de l'appartement 15, avenue de la Gare avec M. et Mme PEGADO José, relogés en urgence suite à l'incendie de leur maison, avec effet au 01.11.2015.

☞ **AUTORISE** le Maire à signer une promesse de vente avec M. HELIOT Xavier et Mme BITEAU Betty domiciliés à MASSY (91) pour la vente du lot n° 3 du lotissement de la route de Malesherbes au prix de 75 209,80 € T.T.C. pour une superficie de 793 m² et **AUTORISE** les intéressés à déposer un dossier de demande de permis de construire sur ledit terrain.

☞ *départ de M. RIVET Vincent à 22 h 10*

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

☞ Compte tenu du coût final des travaux d'assainissement du boulevard Pasteur, le montant de la subvention DETR a été ramené à 41 648 € (au lieu de 45 675 €).

☞ La réception des travaux de renforcement du réseau d'eau potable de la route de Mérobes réalisés par l'entreprise ETP aura lieu le 4 novembre à 10 h 30 sur place.

☞ Préalablement à la réception des travaux d'aménagement des abords de la salle culturelle, le constat de reprise des végétaux (avec comptage des plantes manquantes, mortes, à suivre pour définition des remplacements) a eu lieu le jeudi 22 octobre 2015.

☞ communication du compte-rendu de la réunion C.C.P.B. du 30 septembre 2015

☞ communication du compte-rendu de la réunion SIVoM du 20 juillet 2015

☞ communication du compte-rendu de la réunion S.I.Vo.M. du 13 octobre 2015

☞ le Conseil municipal établit le bureau de vote des élections régionales des 6 et 13 décembre.

☞ Mme LETULLIER Dominique informe l'assemblée de l'organisation du marché de Noël du 29 novembre et du spectacle de Noël des enfants du 20 décembre.